

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 496

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 8

À la fin de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« les mots : « la contribution mentionnée au 1° » sont remplacés par les mots : « les contributions mentionnées aux 1° et, le cas échéant, 4° » »

les mots :

« après la référence : « I », sont insérés les mots : « et, le cas échéant, la contribution mentionnée au III » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.